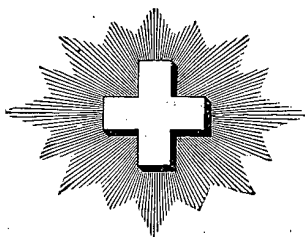


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 39276

23 janvier 1907, 8 h. p.

Classe 64

F. AMEZ-DROZ, à Genève (Suisse).

Chronographe-compteur indicateur de vitesse.

L'objet de l'invention consiste en un chronographe-compteur ayant une aiguille trotteuse (aiguille de chronographe) combinée avec un mécanisme lui faisant faire un tour en 2 minutes.

Le but de cette disposition est de permettre l'utilisation d'un cadran portant des divisions décimales de mesures itinéraires (kilomètres, milles, verstes etc.) d'une dimension telle que ces divisions soient facilement lisibles.

Le dessin ci-joint, donné à titre d'exemple, montre une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 représente la face et

La fig. 2, à plus grande échelle, le revers de la montre.

Le cadran de face porte un secteur *a* formé de plusieurs champs de colorations différentes, correspondant chacun à 2 minutes de marche de l'aiguille trotteuse; lesdits champs correspondent à des colorations différentes des chiffres marqués sur le cadran du revers de la montre.

En regard du secteur *a* se meut une aiguille *b* faisant un tour en 30 minutes.

Le revers de la montre porte un cadran pourvu d'une ligne en spirale qui porte des

divisions indiquant des mesures itinéraires (kilomètres, milles, verstes etc.) et leurs subdivisions décimales.

En regard des divisions de cette spirale sont marqués des chiffres de couleurs diverses, correspondant aux couleurs des champs du secteur *a*.

L'aiguille trotteuse *c* pivotée au centre de la montre est combinée avec un mécanisme de chronographe (non représenté), qui lui fait faire un tour en 2 minutes.

La division de la spirale peut être établie en portant sur celle-ci à partir d'une origine coïncidant avec la position de repos de l'aiguille *c*, pour une vitesse quelconque de *v* unités à l'heure (kilomètres, milles, verstes etc.) un arc égal à l'arc décrit par l'aiguille *c* pendant le temps compris entre les passages à deux bornes successives lorsqu'on se déplace entre celles-ci à ladite vitesse *v*.

Ces arcs, exprimés en degrés, peuvent être calculés suivant la formule bien connue du mouvement uniforme $e = v \cdot t$, l'espace est égal au produit de la vitesse par le temps, soit, dans le cas présent, l'arc en degrés est égal au produit de la vitesse de l'aiguille *c*, soit 180×60 degrés par heure, par le temps *em*.

ployé pour franchir une unité de distance à la vitesse v , soit $\frac{1}{v}$.

Pour une vitesse de 9 unités à l'heure par exemple, l'arc à porter sur la spirale sera de $\frac{180 \times 60}{9} = 1200^\circ$, soit trois tours et $\frac{1}{3}$

à partir de l'origine de la flèche représentée en fig. 2 et qui indique la position de départ et le sens de rotation de l'aiguille c .

L'axe de l'aiguille c porte une seconde aiguille trotteuse c' se déplaçant en regard d'une division de 120 secondes (2 fois 60) marquée sur le pourtour du cadran de face.

Pour mesurer la vitesse avec laquelle on se déplace par exemple sur une route pourvue de bornes kilométriques ou autres on procède de la façon suivante :

Le chronographe étant au repos, à zéro, en passant devant une borne on pèse sur le bouton de remontoir, ce qui met le chronographe en marche. En passant devant la borne suivante, on pèse de nouveau sur le bouton, ce qui arrête le chronographe. La petite aiguille b indique alors la couleur des chiffres parmi lesquels il faut chercher le résultat. L'aiguille c montre, au chiffre de couleur correspondante, la vitesse à laquelle on a marché, en kilomètres à l'heure, si les bornes sont des bornes kilométriques, ou en milles, verstes ou toutes autres unités à l'heure, si l'écarte-

ment des bornes est de 1 mille, 1 verste ou toute autre unité.

La ligne en spirale peut aussi être tracée sur le cadran de devant autour de la graduation de celui-ci indiquant l'heure.

REVENDEICATIONS :

- 1 Chronographe-compteur indicateur de vitesses ayant une aiguille trotteuse (aiguille de chronographe), combinée avec un mécanisme lui faisant faire un tour en 2 minutes ;
- 2 Chronographe-compteur tel que revendiqué sous chiffre 1, présentant un secteur formé de champs de plusieurs couleurs correspondant chacun à 2 minutes de marche devant lesquels se déplace une aiguille faisant un tour en 30 minutes et une ligne en spirale divisée et portant des chiffres de plusieurs couleurs, au dessus de laquelle se déplace une aiguille trotteuse ;
- 3 Chronographe-compteur tel que revendiqué sous chiffres 1 et 2, dont la ligne en spirale est tracée sur un cadran de revers.

F. AMEZ-DROZ.

Mandataire: E. IMER-SCHNEIDER, à Genève.

Fig. 1.

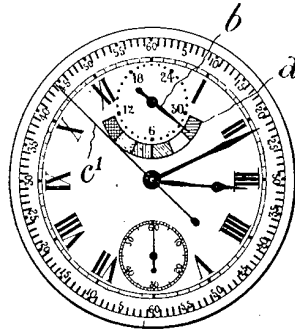


Fig. 2.

